

## PROCES VERBAL DU 10 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix avril à 21 h, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **Jean Claude DUPIOL, Maire**

Date de convocation : 04 avril 2019

Présents : MM DAURIAN B, PORTES JM, BARBE C, MISTLER JM, PLANTON M, RAIMAUT V,

MMES LAFARGUE J, LALANE S, SERES A, DARCOS ML,

Absents excusés : LESBEGUERIE T, PLATON M, Mme BEZIADE S.

Procurations : LESBEGUERIE T à DUPIOL JC, M PLATON à M DAURIAN B, Mme BEZIADE S à Mme DARCOS ML.

Absent : DUBERGEY L,

Secrétaire de séance : M PORTES JM.

En préambule, M DUPIOL indique l'intervention de Mme ABELA pour présenter les ateliers culinaires qu'elle souhaite réaliser dans le cadre des Familles Rurales. Il donne la parole à M DAURIAN, en tant que président de l'association.

Des points ont été soulevés par le conseil municipal et par l'association quant à la réalisation d'ateliers dans la cuisine de la salle des fêtes.

La visite d'un agent de la D D P P 33 (Direction Départementale de la Protection des Populations) nous a permis d'élucider plusieurs problématiques :

La cuisine de la salle des fêtes est une cuisine satellite utilisable par tout traiteur agréé qui confectionne ses repas dans ses propres locaux, sous réserve de la remise en service des WC spécifiques, de la mise en place d'un lave mains et d'un essuie mains, de l'enlèvement du matériel de l'armoire de la gym.

Cette cuisine peut être utilisée avec l'accord du maire par une association dotée d'un atelier cuisine pour dispenser des séances d'initiation et effectuer exceptionnellement des repas pour un nombre limité de personnes, aux conditions que :

- Le ou la responsable de l'atelier cuisine respecte strictement les règles de sécurité sanitaire.
- L'association soit couverte pour les risques de 'toxi infection alimentaire collective' pour les participants aux séances d'initiation, et tous les consommateurs de repas préparés par l'atelier.
- Le ou la responsable de l'atelier ait suivi une formation 'hygiène alimentaire en restauration commerciale' agréée par la DRAAF.
- L'association ait adressé à la DDPP33 une déclaration concernant ses activités.

La parole est donnée à Mme ABELA. Elle présente un projet de convention qui devrait être signé entre la commune et l'association. Elle relate toutes les conditions qui doivent s'appliquer, l'objectif étant l'initiation à la cuisine et la possibilité de préparer au maximum 2 repas de 100 couverts.

Les repas seront consommés par des personnes extérieures. Les stagiaires des ateliers auront ainsi un retour sur leur investissement, l'intérêt étant pédagogique.

Mme ABELA appliquera des règles d'hygiène importantes : traçabilité des denrées, produits d'hygiène et fournisseurs répertoriés. L'atelier devrait fonctionner le jeudi, en fonction des disponibilités de location de la salle des fêtes : le nettoyage de la cuisine sera assuré le mercredi soir

et le jeudi soir. Les armoires actuellement occupées par l'association du Gym Club et le comité des fêtes devront être vidées.

Mme SERES demande ou sera entreposé le matériel du club de gymnastique.

Il faudra trouver un autre local.

M le maire remercie Mme ABELA et clôt le débat. La décision sera prise durant la séance.

Le compte rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

## I AFFECTATIONS DES RESULTATS

Le conseil municipal souhaite affecter les résultats de l'exercice 2018 pour chaque budget, comme suit :

### 1) BUDGET PRINCIPAL

Pour rappel : déficit antérieur de la section d'investissement -6 863.26 €  
Excédent antérieur de la section de fonctionnement + 147 799.59 €

Les restes à réaliser repris sont de 117315 € endépenses et 81778 € en recettes.

Le besoin net de la section d'investissement est estimé à 23107.74 €

Le conseil municipal procède au financement du 1068 en recette pour 23 107.74 €

L'excédent de fonctionnement reporté en 2019 sera de 176 150.51 €

Il y sera rajouté le solde de 0.42€ qui fait suite à la clôture du budget d'un lotissement.

L'excédent de fonctionnement à reprendre sera de 176 150.93 €.

Il sera également rajouté au compte 002 recettes investissement le solde de 637.97 € suite à la clôture du budget de l'AFAPAF ;

### 2) MULTIPLE RURAL

L'excédent de fonctionnement total dégagé sur 2018 s'élève à 18590.51 €

Il n'y a plus d'emprunt, donc plus de section d'investissement.

### 3) SALON DE COIFFURE

L'excédent de fonctionnement à reprendre au 002 s'élève à 151.53 €

Le besoin net de la section d'investissement est estimé à 2709.84 € (R1068)

### 4) CERCLE

L'excédent de fonctionnement à reprendre au 002 s'élève à 1196.14 €

Le besoin net de la section d'investissement est estimé à 3796.70 €

## II VOTE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

M le maire fait un rappel des taux de 2018. La commission des finances ne souhaite pas augmenter les taux d'imposition cette année. Après délibération, le conseil municipal décide d'appliquer pour l'année 2019, les taux identiques à ceux de 2018 soit :

- Le montant des allocations compensatrices revenant à la commune s'élève à 19 664 €

	Pour mémoire	BASES 2019	TAUX 2019	PRODUITS
--	--------------	------------	-----------	----------

	TAUX 2017	PREVISIONNELLES		
TH	14.46%	771 000	<b>14.46 %</b>	111 487
FB	17.64%	524 200	<b>17.64 %</b>	92 469
FNB	83.95 %	40 700	<b>83.95 %</b>	34 168
			total	<b>238 124</b>

Soit un produit fiscal total de 257 788 €

### III VOTES DES BUDGETS

M PORTES prend la parole pour détailler quelques postes de fonctionnement :

6042 : le prix des repas facturés par SRA ANSAMBLE est de 3.65 € pour environ 6575 repas.

60612 : poste électricité : un bilan 2018 fait apparaitre des consommations importantes pour le bloc école primaire, ainsi que pour le stade.

M le maire indique par ailleurs une consommation excessive sur le hangar communal pour la période de février 2018 à février 2019. Il demande de chercher la cause de cette augmentation.

Il sera demandé aux associations de manière générale d'être consciencieux quant à l'utilisation des bâtiments communaux.

6067 : la part versée par enfant est fixée à 55 € dans le cadre du RPI, et en accord avec Bernos.

6261 : Le compte affranchissements est en hausse suite à une augmentation des tarifs de la poste, mais également suite à un plus grand nombre d'affranchissements liés aux documents d'urbanisme.

6411 : charges prévues pour 10 agents titulaires

6413 : charges pour 1 agent contractuel jusqu'en juin 2019.

657363 : la somme de 40 000€ est provisionnée pour la création d'un futur lotissement.

Les 800 € devront être versés au budget du cercle, pour compléter le financement de travaux.

Il aborde le compte des subventions accordées aux associations communales.

Elles restent inchangées par rapport à l'année écoulée :

En accord avec M le maire la commission des finances a décidé que seules les associations ayant transmis une demande accompagnée des documents sollicités se verront attribuer une aide financière.

Une aide exceptionnelle a été attribuée en séance du /01/20198 au comité des fêtes pour 150 €. M le maire rappelle que la subvention du Football Club Sud Gironde de 700 € est gelée pour une période de 7 ans, suite à l'aide financière accordée pour la rénovation des terrains de football.

Où le rapport de M le maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- accepte l'état ci-dessous des subventions à verser auprès des associations communales et extra communales,
- charge M le maire de la réalisation des prévisions budgétaires.

#### **ASSOCIATIONS COMMUNALES**

ACCA	300,00 €
Anciens Combattants	122,00 €
Comité des Fêtes	200,00 €
Espoir et Joie de Vivre	381,00 €
Familles Rurales	700,00 €
Gym Club	350,00 €
USSEP ASSO CUDOS	100,00 €

**SOUS TOTAL** **2 153.00 €**

#### **ASSOCIATIONS DIVERSES**

Association des Dons du Sang	80,00 €
Noms Burlesques	50,00 €
Association des jeunes sapeurs-pompiers	50,00 €
Croix rouge	50,00 €
Equipe St Vincent	420,00 €
Prévention routière	80,00 €
Téléthon	100,00 €

**TOTAL** **2983.00 €**

Par ailleurs, 2 subventions exceptionnelles ont déjà été votées en début d'année :

Comité des Fêtes 200,00 €

Lycée Bazas Voyage à Verdun 150,00 €

soit un total de 3333 € pour le compte 6574.

M PORTES détaille les différents investissements retenus par la commission des finances.

N°19 programme Bâtiments Communaux 7 031.00€

- Mairie/poste 2 560.95 €
- Cercle 3 071.25 €
- Bibliothèque 1 398.60 €

Une partie du FDAEC sera affectée à ce programme.

N°21 programme Matériel 1 500.00 €

- Aspirateur maternelle ( devis VALDIS) 162.22 €
- micro salle des fêtes 219.00 €

- ordinateur portable mairie	666.00 €	
<u>N°23 programme école (23)</u>		<u>37 000.00 €</u>

Travaux école :

- Changement de radiateurs école primaire (devis DUSSANS) suspens)		5 834.00 € (en
- Changement de 4 blocs toilette maternelle (devis DUBOURDIEU)		2 449.22 €
- changement volets bois salle AP (devis Repassat)		798.48 €
- réfection toiture école (devis BORDES)		10 488.04 €
- portail à changer entre cour primaire et la cantine(BRICO SERVICE)		3 993.00 €
- chaudière : échangeur thermique (DUBOURDIEU)		844.56 €
- isolation murs intérieurs bloc primaire + peintures		11 300.00 €
<b>total TTC</b>		<b>35707.30 €</b>

→ *aide possible du conseil départemental 50 % DU HT* **10 664.00 €**

Equipement informatique :

- ordinateur école pour la direction		666.00 €
→ <i>aide possible du Conseil Départemental 40% du HT</i>		<b>111.00€</b>

N° 25 programme Aménagement du Bourg 600.97 €

-acquisition de bacs métalliques pour les poubelles extérieures **600.00 €**

N°27 programme voirie 6 701.00€

- réfection chemin « Charpy » 6 250 €

→-FDAEC 2018 en partie 8000€

N° 30 programme stade 1 995.00 €

- clôture cuve gaz (devis BRICO SERVICES) 1995.00 €

N° 53 programme Village Horizon 4 500.00 €

Cession et Installation de nouvelles licences et programmes  
(Population, élection, INSEE, comptabilité, état civil)

N° 54 programme Salle des Fêtes : 51 000.00 €

**Dépenses**

**Recettes**

TRAVAUX : 77 210.00	CD 30 %	22 300 (RAR2018)
MO : 8 493.10	DETR 35 %	24 316 « « «

sps 8 100.00 Réserve parlementaire 1 567 « « « «  
 HT TOTAL 93 803.10 €  
 TTC 112 563.72 €

RAR dépenses 2018 62 000 € RAR recettes 2018 48 183 €

N° 56 programme Croix Rouse DFCI -6 064.00 €

- RAR trop important, 6064 € sont à mettre dans un autre programme

N°62 Gestion Différenciée 5 400.00 €

- acquisition d'un robotondeur (LABAT) 5 396.30 €

→ aide possible du Conseil départemental 60% du HT 2698 €

N°63 programme logement POSTE 4 155.00 €

- isolation combles du logement (Platrerie du Bazadais) 3361.60 €

- changement corps de chauffe chaudière 793.00 €

Le rapport terminé,

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission des finances du 08 avril 2019,

Vu le projet des budgets primitifs présentés en séance,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le budget primitif commune 2019 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES (€)
Section fonctionnement	803 628.11	803 628.11
Section d'investissement	243 460.97	243 460.97
TOTAL	1 047 089.08	1 047 089.08

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- APPROUVE les budgets annexes primitifs 2019 arrêtés comme il suit et à l'unanimité des membres présents, pour un total équilibré en dépenses et recettes :

CERCLE(304)	DEPENSES	RECETTES (€)
Section fonctionnement	9 023.14	9 023.14

Section d'investissement	7 723.70	7 723.70
TOTAL	16 746.84	16 746.84

SALON DE COIFFURE (210) DEPENSES RECETTES (€)

Section fonctionnement	3 262.53	3 262.53
Section d'investissement	2 709.84	2 709.84
TOTAL	5 972.37	5 972.37

MULTIPLE RURAL (232) DEPENSES RECETTES (€)

Section fonctionnement	25 462.51	25 462.51
Section d'investissement		
TOTAL	25 462.51	25 462.51

#### **IV EMPRUNT BANQUE POSTALE**

M le maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération travaux salle des fêtes, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 65 000,00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2019-08 proposées par La Banque Postale,

et, après en avoir délibéré,

- Décide :

#### ***Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt***

Durée : 1A

Montant du contrat de prêt : 65000.00 €

Durée du contrat de prêt : 15ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

#### **Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/06/2034**

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 65 000,00EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 14/05/2019, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,35%

Base de calcul des Intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité annuelle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission d'engagement : 100,00 EUR

### **Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

M le maire est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

### **IV FDAEC (2019)**

M le maire informe les membres présents que la réunion cantonale du 18 février dernier, présidée par Mme DEXPERT Isabelle et M GLEZE Jean Luc , Conseillers Départementaux, pour la répartition du montant du FDAEC 2019, a permis d'envisager l'attribution à notre commune la somme de 8000 €.

Où le rapport de M le maire,

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide :

→ de réaliser en 2019 les opérations suivantes :

- |  |            |          |
|--|------------|----------|
| - réfection du chemin de Charpy                                | montant HT | 5 880.00 |
| - réfection toitures des bâtiments mairie, bibliothèque, poste | montant HT | 7 030.80 |

Le coût total HT de ces opérations s'élève à la somme de 12 238.80 €.

→ D'assurer le financement complémentaire par autofinancement.

### **VI DEMANDES SUBVENTIONS CONSEIL DEPARTEMENTAL**

#### 1 - Travaux école

M le maire explique que plusieurs travaux d'aménagement et de rénovation sont nécessaires sur les bâtiments de l'école primaire :

- changement de radiateurs dans les classes primaires, bureau de la directrice. Certains radiateurs sont totalement obsolètes et d'autres ont les thermostats bloqués à l'origine des consommations électriques importantes
- changement d'une paire de volets dans la salle des arts plastiques
- réfection et gros nettoyage sur la toiture école et cantine



- remplacement du grand portail entre les classes primaires et la cantine, par un portail plein et plus haut dans le cadre de la sécurité,
- changement de 4 blocs complets de cuvettes pour les toilettes de la maternelle usés par le dépôt de calcaire.
- isolation des murs intérieurs des deux classes primaires dans un but d'économie d'énergie.

Des devis ont été sollicités auprès des différents artisans pouvant intervenir.

Le coût total HT de ces travaux s'élève à 29 653.92 € (34786.10€TTC)

Ouï le rapport de M le maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- accepte de réaliser les différents travaux ci-dessus énumérés pour un montant HT global de 29 653.92 €,
- charge M le maire de solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 50 % du montant HT du coût global, additionné du coefficient de 1.20%,

## 2 Ordinateur

M le maire explique la doléance de la directrice sollicitant un ordinateur portable pour la gestion administrative de l'école.

Un devis est présenté pour un coût HT de 555 €

Ouï le rapport de M le maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- accepte l'acquisition d'un ordinateur portable pour la directrice de l'école ,
- charge M le maire de demander une aide financière auprès du Conseil Départemental à hauteur de 50% du montant HT additionnée d'un coefficient de 1.20%.

## 3 Robot Tondeur

Afin de poursuivre la démarche engagée sur la gestion différenciée, et circuits courts, M le maire propose d'acquérir un robot tondeur, qui permettrait de décharger les agents qui réalisent la tonte sur le stade de la commune. Le conseil départemental dans sa politique durable peut accorder des aides.

Le coût du Robot tondeur s'élève à 5 396.30 € TTC

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- accepte l'acquisition du robotondeur pour un coût HT de 4496.90 €,

- charge M le maire de solliciter une aide financière à hauteur de 60 % du montant HT, additionnée d'un coefficient de 1.20 %

### VII RPI convention

M le maire rappelle que le 16 janvier 2019 les élus ont accepté la création d'un RPI pour la rentrée 2019. Il sera régi par une convention signée entre les communes de Bernos et de Cudos.

M DAURIAN prend la parole et rappelle le projet d'occitan qui est un projet lié à la création du RPI.

Il indique qu'initialement, le conseil municipal avait accepté la création d'un RPI pour permettre la création d'une classe bilingue occitane dès la maternelle.

Or à ce jour l'inspection académique accorderait uniquement de l'initiation pour les élèves de CM1 CM2.

La proposition d'initiation ne répondant pas aux attentes de la commune, un rendez-vous avec l'inspection a été fixé le 21 mai.

**Dans ce contexte les élus proposent de reporter la signature de la convention après le 21 mai et demande à M le maire de solliciter de nouveau un enseignement d'occitan pour une classe bilingue sur la PS maternelle.**

### VIII CANTINE : REGLEMENT

Dans le cadre du futur RPI, et pour ce mettre en accord avec la commune de BERNOS, un règlement du fonctionnement de la cantine est élaboré.

Ce projet de règlement a été transmis à chaque élu pour lecture.

Il permet de fixer les conditions de fonctionnement interne du service. Il sera distribué à tous les parents de l'école de Cudos pour la prochaine rentrée.

Il est demandé par les élus de faire une nouvelle visite à la cantine pour voir le fonctionnement et pour avoir une idée de la qualité des repas servis par SRA ANSAMBLE ;

Oui le rapport de M le maire,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents valide le projet de convention et l'autorise à le signer.

### IX CHEMIN « CARDAYRE »

En vue de la régularisation d'une partie du chemin rural N°69 « cardayre », afin d'entériner l'emprise physique actuelle dudit chemin, il est nécessaire de procéder à un classement et déclassement d'une partie du CR69.

M le maire explique :

- Mme TAUZIEDE Christine s'engage à céder à la commune de Cudos une contenance de 11a 35 ca- section E N°1250-1252-1254-1258

- l'indivision SCHAFF (succession Mme SCHAFF Jeanne) s'engage à céder à la commune de Cudos une contenance de 71 ca SECTION E N°1266

- la commune de Cudos s'engage à céder à Mme TAUZIEDE Christine une contenance de 11a 60 CA section E n° 1266

Oui le rapport de M le maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- donne son accord à M le maire pour conduire la procédure de classement et déclassement d'une partie du chemin rural n°69 au droit de la propriété de Mme TAUZIEDE Christine et de la propriété de l'indivision SCHAFF(succession Mme SCHAFF Jeanne),
- le charge de procéder à une enquête publique qui sera réalisée dans les conditions prévues aux articles R141.4 à R141.9 du Code de la voirie routière.
- autorise M le maire à nommer un commissaire enquêteur issu de la liste des commissaires agréés en vigueur pour gérer l'enquête publique.

M BARBE précise qu'il ne faut pas déclasser la partie de chemin qui dessert la parcelle de M PINGRIER .

#### X PROJET CHAUFFAGE AVEC ENERGIES RENOUVELABLES SUR LES BÂTIMENTS VESTIAIRES , ECOLE, LOGEMENT ST CLEMENT,

M le maire propose de repousser à une séance ultérieure ce sujet. Il informe que le SIPHEM, sous la personne de M MATA viendra le 02 mai présenter aux élus le projet de chauffage avec des énergies renouvelables pour plusieurs bâtiments de la commune.

#### X QUESTIONS DIVERSES

##### - Dossier PERCH

M le maire revient sur la décision prise lors d'un précédent conseil, ou ce dernier avait refusé la sortie sur le parking du cercle, pour la future habitation de M et Mme PERCH.

Ces derniers insistent pour que l'accès de leur propriété se fasse sur le parking du cercle.

M Le maire demande de revoir la décision et propose une visite sur place en présence des pétitionnaires , des élus afin d'évaluer cette demande.

De plus, il explique que les futurs acquéreurs de la propriété de M PERCH sont intéressés par la sortie sur le parking du cercle.

Dans ce cas, s'il y a destruction du massif, M BARBE propose de demander une compensation.

##### - courrier de Mme MANZONI

Cette administrée de la commune sollicite une salle pour des ateliers de relaxation et de méditation. Il regrouperait une vingtaine de personnes.

M le maire envisage le prêt de la salle multi activités.

M DAURIAN rappelle qu'il y a déjà dans le cadre des Familles Rurales, un atelier de sophrologie qui est à ce jour dispensé à Bazas, par manque de personnes sur Cudos.

Les élus pensent qu'il faut faire payer la location, le demandeur étant un particulier.  
M le maire est chargé de revoir Mme MANZONI pour avoir plus d'informations.

- atelier culinaire à la salle des fêtes de Cudos

Suite à l'intervention faite en préambule de la séance, M DAURIAN demande si le conseil autorise M le maire à signer la convention relative aux ateliers culinaires qui seront réalisés dans la cuisine de la salle des fêtes. Il indique également que ce dossier doit être rattaché à l'ordre du jour,

Il rappelle que suite à la visite des services de la DDPP33 du 3 avril dernier, la cuisine de la salle des fêtes actuelle est bien une cuisine satellite utilisable par un traiteur

Il rajoute que le traiteur de Cudos est d'accord sur le principe des ateliers culinaires dispensés par Mme ABELA ;

M PORTES pense qu'il pourrait y avoir à l'avenir des problèmes sur le principe avec les autres associations.

M DAURIAN répond qu'il faudra donner explicitement les conditions stipulées dans la convention. Monsieur le maire demande à M DAURIAN, en tant que président de Familles Rurales, de bien vouloir se retirer afin de ne pas participer au vote.

Suite à la visite de la DDPP33 le 3 avril dernier, et les indications apportées par ce service,

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal

- accepte la réalisation d'atelier culinaires menés par Mme ABELA, ainsi que la confection de 2 repas maximum, d'environ 100 couverts, sous le couvert de l'association FAMILLES RURALES , dans la cuisine de la salle des fêtes , avec application des conditions énumérées dans la convention,

- autorise M le maire à signer la convention avec l'association FAMILLES RURALES.

L'ordre du jour étant épuisé la parole est confiée aux élus :

- M PORTES demande des informations sur le dossier de la participation citoyenne.

4 personnes se sont portées volontaires pour cette mission. Il y a du retard dans la signature de la convention suite au départ du préfet.

FIN DE LA SEANCE 23H30